

CARTE FAMILLE

VOTRE CARTE FAMILLE À MANTES-LA-JOLIE, À QUOI SERT-ELLE ET COMMENT L'UTILISER ?

La **Carte Famille** permet à chaque Mantais, en fonction de ses ressources, d'avoir **accès aux prestations municipales aux tarifs adaptés à leurs revenus** et en prenant en compte leur **quotient familial** :

- > Restauration scolaire,
- > Accueil de loisirs maternel et élémentaire,
- > Accueil périscolaire matin,
- > Accueil périscolaire soir,
- > Accueil périscolaire du mercredi,
- > [Centre d'Arts Abel-Lauvray](#)

Pour bénéficier du tarif correspondant à votre quotient familial, vous devez présenter votre carte famille à chaque inscription ou à chaque paiement.



La Carte Famille est personnalisée. L'ensemble des tarifs municipaux, correspondant à votre quotient, figure sur le document qui vous est remis.

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS AUX DIFFÉRENTES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE ?

Pour inscrire vos enfants la première fois à une activité, vous devez vous rendre à l'Hôtel-de-Ville ou en Mairies de Quartier du Val Fourré et de Gassicourt pour établir ou actualiser votre Carte famille et remplir la fiche sanitaire de liaison de vos enfants scolarisés en primaire ou en maternelle. Ensuite, vous pourrez accéder à l'Espace famille pour réaliser vos inscriptions, vos paiements en ligne et suivre votre compte.

OÙ RETIRER VOTRE CARTE FAMILLE ?

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolaire/carte-famille?>

➤ **Pièce d'identité du représentant légal**

- En cas de divorce ou séparation : fournir originaux et photocopie du jugement ou de l'ordonnance délivrés par le juge aux affaires familiales.
- En cas de séparation récente : fournir original et photocopie de la main courante délivrée par le commissariat de Police.

➤ **Livret de famille régulièrement tenu à jour**

- En l'absence, acte de naissance de chaque enfant.

➤ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**

- Facture gaz, eau, électricité, téléphone, etc...
- Les personnes hébergées fourniront un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 3 mois, une attestation sur l'honneur d'hébergement, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un document officiel à leur nom montrant la réalité du domicile (attestation CAF, Sécurité sociale, banque....).

➤ **Avis d'imposition ou de non imposition 2022 sur les revenus de 2021**

- Si vous ne l'avez pas encore reçu, fournir le duplicata de votre déclaration d'impôts sur les revenus de 2021 ou les bulletins de salaire de décembre 2021 de chacun des membres du foyer.
- En cas de changement de travail dans l'année de l'un des membres du foyer : fournir les trois derniers bulletins de salaire et/ou, si l'un des membres composant le foyer est demandeur d'emploi : fournir la notification de versement du Pôle Emploi, ou la notification du non paiement du Pôle Emploi ou attestation de versement du RSA.
- Commerçants, artisans, professions libérales : déclaration de revenus 2022 sur les revenus de 2021 et attestation des bénéficiaires déclarés, établie par votre comptable.
- Maladie, congé maternité, relevé de la CPAM ou de tout autre organisme versant des indemnités journalières.

➤ **Attestation de paiement des allocations familiales récente et à jour, à retirer auprès de votre CAF ou sur le site :**

www.caf.fr (<http://www.caf.fr>)

➤ **Fiche sanitaire de liaison**

- Obligatoire pour chaque enfant.
- Formulaire disponible en mairie ou en ligne ([formulaire à télécharger ici](#)) ou dans votre [espace famille](https://www.espace-citoyens.net/manteslajolie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic) (<https://www.espace-citoyens.net/manteslajolie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>)

➤ **Carnet de santé de l'enfant + photocopie des pages relatives aux vaccinations**

➤ **Numéro de téléphone de votre (vos) employeur(s)**

➤ **Attestation d'assurance en cours de validité + photocopie**

- Assurance responsabilité civile obligatoire et assurance extra-scolaire fortement conseillée.